

➤ **Interpellation de Michel Colson concernant la réorganisation de la formation en alternance.**

Eliane Tillieux annonçait dans la presse un contrat d'apprentissage unique pour les 2 filières de la formation en alternance. Vous nous avez expliqué votre visite en Allemagne à ce sujet, et Eliane Tillieux a précisé qu'en Wallonie 5% des jeunes entre 15 et 25 bénéficient d'une formation en alternance, ils sont 3x plus nombreux en Allemagne et 10x plus nombreux en communauté germanophone. Elle souligne que dans 86% des cas en Wallonie et 94% en communauté germanophone les filières en alternance conduisent à l'emploi, mais elle dénonce la concurrence des deux filières qui relèvent de la FWB, les centres de renseignements et de formation en alternance, les CEFA d'un part et l'institut de formation alternance et les PME d'autres part. Elle y dénonce des concurrences stériles entre ces deux mondes et une remise à plat des 2 filières pour aboutir à un statut unique, tout cela sous l'Office Francophone de Formation en Alternance (Offa) qui devrait réussir l'exploit d'unir les forces des deux régions et de la FWB.

Les constats que vous avez pu dresser sont-ils comparables tant en chiffre qu'en concurrence entre les apprenants, les organismes formateurs et même les entreprises ?

Quel est à l'heure actuelle l'état du dossier quant à la création de l'Offa, qui devrait faire l'objet d'un accord de coopération ?

Quelles seront les missions dès cet office : mieux encadrer les entreprises ? Centraliser leur agrément ? établir une grille unique des incitants financiers ?

Proposition d'intervention de Pierre KOMPANY

Monsieur le Ministre,

Nous tenions bien évidemment à entrer dans ce débat qui marquera véritablement cette législature.

En effet, si au niveau régional nous pouvons nous réjouir de voir le taux chômage baisser depuis près de deux ans, il n'est pourtant pas question que nous nous endormions sur ces résultats, car si le taux de chômage des jeunes suit la tendance générale, celui-ci se situe toujours à près de 30%,

Comme nous le savons, cette situation a de multiples origines. En effet, d'un point de vue macroéconomique, une population jeune aura plus de mal à trouver un emploi, simplement parce qu'elle n'a pas l'expérience ou le réseau lui permettant de décrocher un travail.

A un niveau plus bruxellois, la tertiarisation de l'économie génère une demande importante pour des travailleurs hautement qualifiés, alors que dans le même temps, le pourcentage de jeunes, de 18 à 24 ans, ayant interrompu leur scolarité prématurément est plus élevée à Bruxelles que dans les autres régions. Il atteint 20% chez nous contre 9% en Flandre et 15% en Wallonie.

De plus, ceux qui obtiennent une formation peuvent se retrouver dans une situation où leurs compétences correspondent mal, si ce n'est pas du tout, aux exigences des employeurs.

Enfin, ne nous voilons pas la face, une trop grande partie de la jeunesse bruxelloise fait également face à la discrimination.

Pour ne pas simplement rester spectateur de cette situation et pour s'y attaquer, au moins en partie, nous pensons d'une part qu'il est indispensable d'offrir la possibilité aux jeunes de bénéficier facilement d'une formation de qualité, mais aussi qu'il est essentiel que les entreprises soient davantage associées à la formation des jeunes, pour que celle-ci soit au plus proche de la réalité et des exigences du terrain.

C'est pourquoi, pour le cdH, la formation en alternance semble être la voie royale pour l'apprentissage d'un métier, et la mise à l'emploi des jeunes bruxellois.

Si cette forme d'éducation n'est pas nouvelle, nous sommes unanimes pour affirmer que l'organisation de la formation en alternance est encore trop complexe. En effet, la multiplicité des formes de l'apprentissage en alternance crée des différences de traitement entre les apprentis, tout en compliquant la tâche des employeurs qui peinent à y voir clair.

In fine, malgré la profusion apparente d'offres de formation, l'alternance reste encore un système méconnu à Bruxelles, comme le dit notre déclaration de politique générale.

Nous ne pouvons donc que vous encourager à travailler le plus vite et le mieux possible à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement alternance, qui visera entre autre à mettre en place un contrat de formation en alternance commun au Centre de Formation en Alternance (CEFA) à l'apprentissage organisé par le Service formation PME (SFPME) et l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises (IFAPME).

Au vu de l'importance que revêt ce dossier, devrais-je dire ce chantier, j'aimerais me joindre aux questions de Monsieur Colson et principalement concernant l'état actuel de ce dossier,

En effet, pour mettre en place l'Office Francophone de Formation en Alternance (Offa), différents éléments doivent se mettre en place, et il est d'abord indispensable que le décret d'assentiment de la Cocof du 5 mars 2009 entre en vigueur. Pourriez-vous me dire où en sont vos travaux sur cette question ?

Lors de notre dernier débat à ce sujet avez dit qu'il fallait produire des textes en urgence et qu'il n'était donc pas impossible que vous n'y arriviez pas, avez-vous plus d'informations à nous communiquer à ce sujet ?

Enfin, j'aimerais savoir si l'après réforme a déjà été étudié, j'aimerais connaître les moyens que vous envisagez pour mieux faire connaître les formations en alternance à Bruxelles ?

Je vous remercie pour vos réponses.